

ANNEXE

Le son de blé et les tensio-actifs : quelques chiffres

Le son de blé

Le **son de blé** correspond aux enveloppes végétales qui entourent et protègent les grains de blé. Il est un coproduit abondant, issu du procédé de mouture du blé qui permet l'obtention de la farine.

Selon *European Flour Millers*, il existe environ 600 types de farines en Europe. La proportion de son de blé varie en fonction du type de blé et du type de farine produit (blanche ou complète). On estime que la **proportion théorique** d'extraction de son – issue du blé et disponible pour diverses utilisations – est **comprise entre 15 et 25 %**.

Actuellement, la principale voie de valorisation du son de blé est l'alimentation animale et humaine.

En 2016, la **Belgique** a produit **1,4 millions de tonnes de blé**, dont 906.640 tonnes en Wallonie et 489.224 tonnes en Flandre. La **France** a quant à elle produit **plus de 29 millions de tonnes de blé**.

Sources : SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie, Statistiques ; Agreste, Ministère français de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Les tensio-actifs

En 2012, les **marchés européen et mondial** des tensio-actifs s'élevaient à **plus de 2,5 millions de tonnes** et **12,9 millions de tonnes** respectivement. Les tensio-actifs entrent dans la formulation des produits détergents ménagers et industriels ainsi que de nombreux produits cosmétiques et phytosanitaires.

Alors que la part des tensio-actifs pétro-sourcés représentait 70 % de la production mondiale en 2012, celle des **tensio-actifs biosourcés** – produits à partir de ressources renouvelables – représentait 30 %. Ces derniers **suscitent un intérêt croissant de par leur biodégradabilité et leur innocuité pour l'homme et l'environnement** en accord avec le cadre réglementaire européen REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals, mise en vigueur en 2007 et qui vise le remplacement des substances chimiques préoccupantes pour la santé et l'environnement) et les directives sur la biodégradabilité des tensio-actifs.

Source : ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

ValBran est soutenu par



En collaboration avec

